

Conseil d'école extraordinaire du 19 02 2015

Personnes présentes : cf liste d'émargement

Mme Cassel ouvre le conseil d'école extraordinaire en proposant aux personnes présentes de se présenter

Mme Huhardeaux, inspectrice santé et sécurité au travail pour toute l'Académie, participe à cette réunion.

Mme Cassel rappelle que l'objectif de cette réunion est d'apaiser les tensions sur la question de l'amiante à l'EM, des profiter des avis techniques de Mme Huhardeaux pour nous éclairer sur la réglementation concernant la protection des populations en cas d'amiante, pour être informés des résultats des mesures d'empoussièrement, pour pouvoir poursuivre l'année dans un climat serein , apaisé.

Mme Cassel rappelle, qu'au vu du contexte tendu observé en décembre entre les parents d'élèves et la Mairie, elle a signalé par le registre de santé et de sécurité au travail, la situation, que M. Glaitz, IEN, a fait suivre aux services académiques compétents.

Une réunion technique s'est tenue à l'école maternelle vendredi 16 janvier en présence de la Mairie, de l'Inspection Strasbourg 6 , de Mme Huhardeaux et de M. Dournel, conseiller départemental de prévention. A l'issue de cette réunion, il a été décidé d'organiser ce Conseil d'école extraordinaire.

Mme Siffert, DPE, remercie, au nom des parents, la tenue de ce conseil qui va apporter des réponses à leurs inquiétudes et la réalisation des mesures d'empoussièrement.

Mme Huhardeaux prend la parole, informe qu'à l'issue de la réunion technique et visite de l'école le 16 janvier, un compte-rendu interne a été rédigé avec copie à l'inspection, et à la mairie.

Par ailleurs, Mme Huhardeaux affirme que la Mairie a assuré les obligations réglementaires et que le traitement effectué est en conformité avec les mesures de sécurité préconisées :

- Le DTA de 2004 (seul document technique obligatoire) fait état de présence d'amiante de Type B, non friable, dans les dalles du sol ; ces dalles sont en certains endroits endommagées.
- La réglementation du code du travail prévoit des obligations et des procédures différentes selon le type d'amiante et les travaux réalisés. Dans la situation présente, il n'est pas nécessaire de fournir un autre document technique que celui de 2004, ni de procéder à des contrôles ou à des mesures d'empoussièrement
- Par contre, pour les matériaux dit friables, un contrôle doit être fait tous les 3 ans (CoFra : Comité Français d'Accréditation) et les dossiers techniques amiante doivent être mis à jour lors de travaux de recouvrement ou d'encapsulation ou d'enlèvement de matériaux contenant de l'amiante de type A.
- Les textes réglementaires sur ce sujet ont évolués en 2012 : les DTA doivent être remis à jour en cas de travaux de type : encapsulage ou retrait

- Toutefois, il est vrai que depuis 2004, la municipalité aurait pu faire refaire un état des lieux par une société d'accréditation qui aurait pu faire des préconisations

Pour notre cas, la Mairie a des obligations sur le suivi à assurer au niveau des dégradations. Or les dalles endommagées font l'objet d'un rebouchage systématique.

Malgré le fait que les mesures n'étaient pas nécessaires, la Mairie a accepté de les faire.

La mairie en tant que propriétaire a donc rempli les obligations qui étaient les siennes.

Mme Cassel s'adresse aux parents et leur demande si ces réponses les rassurent.

M. Leonardt se dit plus ou moins rassuré et insiste sur la nécessité d'une démarche de transparence. Il demande si les travaux de rebouchage ont nécessité à être réalisés par une entreprise agréée et nécessité à être inscrits aux DTA. Mme Huhardeaux précise que non, seul l'encapsulage doit être fait par des entreprises certifiées. Les techniciens doivent simplement avoir bénéficié d'une formation. Ce qui semble être le cas.

Mme Huhardeaux explique la campagne de mesures d'empoussièrement effectuée, rappelle qu'il n'y avait pas d'obligation par la mairie de les réaliser et communiquer les résultats.

Les appareils de mesure ont été posés 3 jours dans 3 salles, en condition normal d'utilisation des locaux, c'est-à-dire, en présence des enfants. (jours choisis : jeudi 15, vendredi 16 et lundi 19 janvier 2015)

Les 3 salles ont été choisies par la société, QUALICONSULT, en charge des mesures : Salle de classe N° 2 (maîtresses Anne et Sybille), salle de jeux (derrière la salle de cantine utilisé par le périscolaire du soir et la garderie du mercredi après-midi), salle de classe N°5 (maîtresse Raymonde)

Ces mesures ont révélé la présence de fibres d'amiante dans l'air à des taux inférieurs à la limite réglementaire (limite réglementaire > 5 fibres / litre d'air)

Résultat des mesures :

- o Salle 2 : 1.2 fibres / L
- o Salle de jeu : < 0.9 fibres / L
- o Salle 5 : 1.4 fibres / L

Mme Siffert annonce que les délégués de parents d'élève sont rassurés par les chiffres annoncés en séance et remercie la mairie d'avoir répondu à leur demande de mesure d'empoussièrement qui établit la non dangerosité du site.

M. Le Maire intervient et précise qu'il n'a jamais été question de mettre en péril la vie des enfants, des personnels ou de qui que ce soit. La France est largement en avance par rapport à d'autres pays quant à la protection vis-à-vis de l'amiante. Les critères sont fixés à un seuil très bas en France pour que les risques encourus soient les plus faibles possibles. Il comprend les inquiétudes des parents, et les partage. D'ailleurs, toutes les nouvelles infrastructures publiques répondent à des normes sanitaires très poussées (réfection de l'école du centre, agrandissement de l'école du Ried...).

Les éléments d'information, de communication ont été mal perçus, mal interprétés. La ville a été à tout moment conforme au niveau de la réglementation, que ce soit dans le passé ou sous son mandat. La mairie souhaite que les écoles aient des conditions de bâti les meilleures possibles. Malheureusement, les moyens financiers restent la limite, et les écoles seront réhabilitées les unes après les autres.

M. le Maire précise que lorsque le public visé est plus sensible, les normes ne sont plus adaptées. Au niveau des dalles, l'amiante se trouve aussi dans la colle. La communication faite par M. Heitmann auprès des délégués des parents d'élève a été mal perçue et pour rassurer les parents, la mairie a fait réaliser des mesures d'empoussièrement

La ville de Hoenheim a accepté de procéder à des mesures d'empoussièrement, des mesures de sécurité supérieures à la réglementation prévues dans le souci du bien-être des usagers de l'école.

Si les résultats concernant la présence d'amiante dans l'air sont rassurants, par contre le seuil de poussière dans l'air est important.

Il a été constaté des seuils de poussière important ; le taux d'encrassement important des filtres n'est pas satisfaisant. Un nouvel examen est conseillé par la société Veritas avec des moyens vidéos car les résultats ne sont pas ceux d'un lieu d'éducation mais sont plutôt comparables à un lieu industriel. Le prochain examen sera filmé afin de comprendre ces résultats. Cet examen sera fait dans les meilleurs délais et en situation normale (càd en présence des enfants).

Mme Hanifi demande à ce que les délégués de parents d'élève soient informés des résultats de ces analyses complémentaires.

M. le Maire évoque les travaux d'encapsulage prévus pour la rénovation des sols qui devront avoir lieu pendant les vacances d'été.

Les dalles seront recouvertes sous forme pérenne d'un ragréage complet à la fois pour isoler les dalles et pour supprimer les aspérités et assouplir les sols. Puis dans un second temps, un revêtement complémentaire sera posé. On isolera la surface doublement.

50 à 60 000€ estimés pour une aile de l'école ; ce seront des travaux qui nécessiteront au moins 1 mois à 1 mois et demi ; le ragréage doit sécher pendant 15 jours au minimum et le sol aussi. Un appel d'offres a été lancé, avec coût, durée d'exécution et temps de non disponibilité des structures. Les travaux seront faits pendant les vacances d'été, à la rentrée 2015, tout sera réglé.

Vue les délais de mise en œuvre, ces travaux ne pourront pas être entrepris lors de petites vacances scolaires mais plutôt pendant les grandes vacances d'été de 2015. La mairie en profitera aussi pour repeindre certains murs afin de résoudre les problèmes de moisissure.

Une réflexion sur des travaux mieux adaptés à la présence des moisissures sur les murs est nécessaire et reste à mener par la mairie : ventilation des classes, peintures spéciales, avec traitements anti-moisissures, comme dans les hôpitaux.

Mme Huhardeaux revient sur la question de l'amiante et rappelle que le CHSCT67 a évoqué notre école dans son assemblée et que le suivi sera assuré dans cette instance. La possibilité de rencontrer

des médecins de prévention existe pour les personnels préoccupés (voir sur site académique pour avoir les contacts).

Mme Wolff souhaite savoir dans quelles mesures les enseignants auraient dû être informés de la présence d'amiante dès le début (surtout pour ceux qui sont là depuis un certain temps). En effet, le DTA dont nous avons pris connaissance suite au conseil d'école du 13 novembre 2014 mentionne en page 1 qu'il doit être mis à la disposition des usagers, ce qui n'avait pas été le cas jusqu'ici. Mme Wolff relève qu'il n'y a pas eu que des petits trous à reboucher mais des surfaces endommagées plus importantes par le passé (environ 2m²), où la dalle était à nue avec des plaques de colle noire visible, à l'air libre. Les enseignants n'ont jamais su qu'il y avait de l'amiante. Les enseignants auraient été plus vigilants et auraient signalé plus systématiquement les problèmes de dalles abimées au service technique de la mairie s'ils avaient eu l'information. L'attention et la vigilance auraient été plus poussées.

Mme Huhardeaux rappelle que l'information de présence d'amiante doit être à l'initiative de l'employeur et estime qu'il faut un rappel au niveau de toutes les écoles pour qu'elle dispose des DTA des bâtiments.

Mme Cassel rappelle qu'elle a pris la fonction de directeur de l'école en septembre 2014 et explique qu'elle a découvert la présence d'amiante au moment où elle a pris connaissance du DTA de 2004 envoyé par la municipalité en novembre 2014.

Mme Hanifi reprend l'historique pour appuyer le fait que la présence d'amiante a été difficile à établir : des travaux dans le bâtiment de restaurant scolaire de l'école élémentaire Bouche sèche fait état de présence d'amiante (bâtiment qui a accueilli pendant 15 jours au rez-de-chaussée, les enfants de l'école maternelle pour le service d'accueil du matin de 8h50 à 7h20). Puis le 09 septembre 2014, les DNA font état d'absence d'amiante dans les sols de l'école maternelle du Ried. La mairie répond aux délégués de parent d'élève que s'il y a de l'amiante dans les sols de l'école, il n'est pas nocif. Enfin, la mairie envoie le DTA aux délégués de parent d'élève qui découvrent que l'état de conservation des sols en 2004 est établi à mauvais.

Lors de l'entretien avec M. Heitmann et M. Aubry, les parents ont expliqué qu'il a été difficile d'avoir des informations claires sur la présence d'amiante. Ajouté cela un article, le lendemain du rendez-vous, qui annonce des « sols sous surveillance » faisant référence à l'école primaire du Ried (= écoles maternelle et élémentaire). D'abord il n'y a pas d'amiante, ensuite l'amiante est sous surveillance. La clarté de cette information n'est pas limpide et il est difficile de le déterminer au travers des échanges.

~~dit que jusqu'à présent, tout portait à croire qu'il n'y avait pas d'amiante dans les sols, quelle qu'elle soit. Puis il y a eu l'article de presse du 19 septembre et une suite d'informations contradictoires, non limpides et inquiétantes.~~

M Le Maire estime qu'on ne peut pas dire plus que « les normes ont été respectées » et rappelle que les résultats des mesures permettent d'affirmer que nous sommes très largement en dessous des seuils de dangerosité établis par la santé publique. Afin de dissiper tous malentendus, il a pris la décision de renouveler l'intégralité des sols à l'été 2015.

Mme Huhardeaux explique que pour les contacts passifs avec l'amiante, les risques sont minimes. Elle offre la possibilité aux enseignants, pour ceux qui le souhaitent, de prendre rendez-vous avec la médecine du travail : auprès du Docteur Ton.

Mme Bekhelifa note que les personnels pourront avoir recours à la médecine de prévention mais qu'en sera-t-il des enfants qui à cet âge, jouent la plus part du temps à quatre pattes ?

En ce qui concerne les enfants, Mme Huhardeaux propose de contacter le Dr Thon afin que celle-ci puisse répondre aux inquiétudes des parents. Aucune trace ne peut être trouvée avant 30 ans, il serait plus dangereux pour la santé des enfants de faire du dépistage radio systématique. Aucun contrôle visuel n'est possible.

M. Gleitz rappelle que les enfants ont systématiquement une visite médicale en GS. La PMI est amenée à travailler avec les enfants plus jeunes, en PS. Ces structures médicales sont là pour les enfants, avec un travail de prévention régulier. Il sera possible d'interpeler le médecin sur les problématiques de l'amiante.

Il trouve cela intéressant de faire un point aussi approfondi des conditions sanitaires d'une école. La communication comme celle d'aujourd'hui va jusqu'au bout des choses, et il s'en réjouit. Les conclusions et résultats sont pleinement rassurants (sauf en ce qui concerne la poussière), il n'y a pas de dangerosité liée à l'amiante, on est largement en dessous des normes. C'est la démarche des parents qui a permis les mesures d'empoussièrement et c'est une démarche très positive. On est dans les normes en termes de réglementation, les mesures faites ne présentent aucune dangerosité, et malgré cela, des travaux vont être engagés pour recouvrir ces sols (esthétiquement, ça le mérite). Chacun a des responsabilités et le travail est fait (parents, directrice, maire, EN) pour assurer la pleine sécurité des enfants.

Il voudrait que chacun parte serein par rapport aux conditions sanitaires dans l'école. Il admet que la communication a peut être présenté des failles. Il pense aussi que la formation initiale et/ou continue des directeurs doit prendre en compte des questions comme celle qui vient d'être traitée.

Mme Hanifi est heureuse d'entendre qu'elle a fait son travail de représentant de parent. Mme Maurer est contente d'avoir pu en apprendre autant, et souligne quand même qu'en terme de communication il peut y avoir des améliorations.

Mme Huhardeaux rappelle que M. Weber a pour rôle de conseiller les directeurs d'école et qu'il existe des outils en termes de sécurité à l'école : suivi médical des personnels de mairie et de l'enseignement, registre santé et sécurité au travail.

Mme Hanifi rappelle que quand on applique la réglementation à la lettre, on applique le droit et c'est bien, mais cela ne dispense pas de toutes les mesures de précaution.

M Gleitz se demande jusqu'où, dans ce cas-là, il faut pousser le principe de précaution (portables, wifi, particules fines...). Et Mme Huhardeaux tient à préciser qu'en Région Parisienne, le seuil de 5 fibres/L est constamment atteint. Ce qui explique aussi que ce seuil ne peut pas être baissé !

Mme Siffert souhaite simplement que la communication soit plus transparente et qu'il soit noté quelque part que les enfants ont évolué pendant 3 ans dans un environnement avec amiante.

Mme Cassel rappelle que chaque conseil d'école fait l'objet d'un compte-rendu écrit et que ce compte-rendu une fois validé est tenu à la disposition de tous les parents comme d'habitude.

Mmes Hanifi et Siffert pensent qu'une communication particulière, rassurante doit être faite aux parents, les délégués de parents d'élèves n'étant pas les mieux placés pour cette information vu la mobilisation qui a été la leur.

Mme Cassel propose de se rendre disponible le samedi 21 mars, pendant la réunion parents/enseignants.

Madame Siffert note que l'information pour les salariées est descendante : ils ne doivent pas se la procurer. De ce constat, les délégués de parents d'élève attendent que l'information aux usagers respecte le même schéma garantissant une communication objective, claire et généralisée informant tous les parents.

M Gleitz se propose d'écrire personnellement un mot qui sera diffusé aux parents via les cahiers de liaison.

Mme Cassel clôt le CEE sur une note positive, les informations communiquées ont pu rassurer la communauté éducative et l'importance du dialogue et des relations de confiance permettent aux fonctionnements de s'améliorer. Elle rappelle que nous avons tous, partenaires ce soir réunis dans ce CE, le souci de l'épanouissement, de la santé et du bien-être des enfants.